

Sous-Préfecture de Parthenay
Administration générale - réglementation
✉ suivi par : Mme NOIRBUSSON
Tél. 05.49.94.91.18
✉ chantal.noirbusson@deux-sevres.gouv.fr

Administration Générale
Réglementation
N° 52/2015

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Electoral et notamment les articles L17;

VU mon arrêté n° 45/2015 du 18 août 2015, nommant les délégués de l'administration aux commissions chargées dans les communes de l'arrondissement de Parthenay de la révision des listes électorales 2015-2016 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 août 2015 portant délégation de signature à Mme Cécile ZAPLANA, Sous-Préfète de l'arrondissement de Parthenay ;

VU le décès de M. Jean-Pierre MAURIN, nommé délégué de l'administration pour la révision des listes électorales 2015-2016 pour la commune de COUTIERES ;

VU la proposition de M. le Maire de COUTIERES concernant la nomination d'un nouveau délégué de l'administration pour la révision des listes électorales 2015-2016;

ARRETE

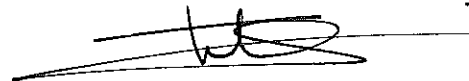
ARTICLE 1er : l'arrêté susvisé du 18 août 2015, est modifié comme suit :

est nommée déléguée de l'administration aux commissions administratives pour la révision des listes électorales 2015-2016 pour la commune de :

➤ **COUTIERES** (Canton de de la GATINE) : **Mme Edith MULLON**

ARTICLE 2 : le maire de la commune de COUTIERES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à PARTHENAY, le 30 septembre 2015
Pour le Préfet et par délégation
La Sous-Préfète de Parthenay,



Cécile ZAPLANA